



Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 février 2020.

Plusieurs dossiers d'importance ont été présentés lors de cette séance. Certains étaient des réponses aux questions du public de la séance de janvier et d'autres des sujets de l'heure.

Suivi des démarches pour le chemin Sainte-Anne-des-Lacs

La Municipalité attend toujours que le ministère des Transports réponde à la lettre envoyée en décembre quant à l'état lamentable de la route. Depuis, seul un accusé de réception fut émis à son attention.

De nouvelles stratégies, selon la mairesse, ont été élaborées dont une entrevue à la radio et des rencontres avec des journalistes. L'appel au 5-1-1, numéro de téléphone pour effectuer une plainte sur l'état du réseau routier ou pour signaler toute situation à risque serait, aussi, une action très efficace.

Pour accélérer la réparation de la chaussée, le Conseil a adopté une résolution permettant aux Travaux publics d'exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le MTQ. Pour ce faire, l'obtention de «permissions de voirie» de la part du MTQ est obligatoire et sera accordée à la convenance de celui-ci. Or, si les travaux de rapiéçage sont effectués, il en coûtera 5 000 \$ par

jour de réparation à la Municipalité. Les sommes investies seront, heureusement, remboursées.

Réponses aux questions de la séance de janvier

Barrage au marais des castors – Lors de la séance du Conseil du mois de janvier, il avait été question de ce barrage situé près du lac Parent. Les informations supplémentaires suivantes serviront à mieux situer la problématique.

Ainsi donc, ce dossier est bien connu. Des personnes de ce secteur ajoutent graduellement des pierres à l'embouchure du ponceau. Ceci a pour effet d'augmenter le niveau d'eau du marais. Cette façon de faire est totalement illégale.

En réponse à M. Boyer, la mairesse a mentionné, en cette séance du Conseil, que des vérifications avaient été faites. Il faudra attendre au printemps pour investiguer davantage et vérifier s'il y a ou non présence d'un ouvrage qui affecte le cours normal de l'eau.

Barrage du lac Ouimet – L'ingénieur consultant a été rencontré par le Conseil le 23 janvier dernier. Compte tenu des nombreuses étapes qu'engendre ce dossier, les travaux pourraient, potentiellement, avoir lieu à l'été 2022. Un

échecancier sera, éventuellement, établi.

Lors de la période de questions, M. Boisvert a réitéré la demande des citoyens du lac Ouimet d'avoir accès au rapport de l'ingénieur. Le Conseil, semble-t-il, préfère parler de «note technique» plutôt que de rapport. Pour l'instant, tout est hypothétique selon le directeur général, car il manque des éléments de travail importants pour les plans et devis.

Contrôle animalier – La Municipalité a fait le choix de ne pas signer d'entente avec quelque compagnie que ce soit. À ce jour, seule l'entreprise Inspecteur Canin de Saint-Lin-Laurentides a été sollicitée, à quelques reprises, depuis 2015. La somme de 2 000 \$ prévue au budget 2020 sera utilisée pour un projet visant le contrôle de la reproduction féline.

Certaines précisions ont été apportées en réponse aux questions de quelques résidents. L'entrée en vigueur du règlement sur l'encadrement des chiens est prévue pour le 15 mars. Dorénavant, tous les chiens devront avoir une licence ou un micropuçage selon le choix du Conseil, une façon d'éradiquer les chiens errants.

Projet bibliothèque – Une dérogation souhaitée par la Municipalité sera acheminée au ministère de la Culture et des Communications. Ainsi, la superficie passerait de 390 m² telle qu'exigée par le ministère, à 333 m². À cette dernière

superficie serait associée une subvention de 400 000 \$.

Publication et diffusion des avis publics – Dorénavant, les avis publics municipaux ne seront plus publiés dans les journaux. Ils seront, tout de même, affichés à l'Hôtel de Ville, au Centre communautaire et sur le site internet.

Carte électorale municipale – Comme la Municipalité doit procéder à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans, celle-ci, après analyse, a convenu que la division actuelle en districts électoraux respecte la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. – Incidemment, elle a procédé à une demande de reconduction de sa division du territoire en six districts électoraux.

Un gain substantiel

La Municipalité a gagné un procès contre une compagnie d'épandage de pesticides. Le directeur général a tenu à mentionner que le jugement étant très explicite, il a donné, et ce sans équivoque, gain de cause à la Municipalité. Plusieurs villes environnantes se réfèrent déjà au service de l'Environnement pour obtenir des informations relatives à ce dossier.

Une convention collective signée Les dirigeants de la Municipalité ont signé le renouvellement de la convention collective avec le Syndicat de ses employés en janvier dernier. Les salaires des employés

syndiqués suivront l'indice des prix à la consommation (IPC). La convention collective sera en force pour les cinq prochaines années.

À cette entente de convention collective a suivi la mise à jour de la Politique relative aux conditions de travail générales des employés-cadres. L'augmentation des salaires de ces derniers a été harmonisée à celle des employés syndiqués. La Municipalité, selon la mairesse, a eu le souci d'offrir à ses employés des conditions générales d'emploi concurrentielles équitables et unificables.

Environnement (Rapport d'analyses)

Le conseiller Harvey demande que les rapports 2019 des analyses inorganiques et bactériologiques des eaux de surface soient mis sur le site de la Municipalité.

Période de questions

M^{me} Kavanagh, vice-présidente de l'ABVLACS, a questionné le Conseil sur le projet pilote de la station de lavage pour le nettoyage des embarcations entrantes et sortantes de la Municipalité, une action pour protéger les lacs contre l'envahissement de toutes plantes exotiques.

Le conseiller Harvey lui a confirmé qu'une somme avait été prévue au budget 2020. Dans les mois à venir, selon lui, pour définir l'ampleur de ce projet, un travail de collaboration aura lieu avec l'ABVLACS.

MOT DE LA MAIRESSE



Monique Monette Laroche

Pour le moment, l'hiver ne semble pas trop difficile. Comme c'est agréable de marcher dans les sentiers en raquettes. Plusieurs pistes de raquette et de ski de fond sont déjà faites, quel bonheur! Nous vous demandons par contre de bien respecter la réglementation en place, c'est toujours plus plaisant!

État du chemin Sainte-Anne-des-Lacs

Je désire vous informer que nous continuons toujours nos démarches auprès du ministère des Transports. Démarches qui sont jusqu'à l'heure actuelle, sans réelle réponse de leur part.

Recyclage

Concernant le recyclage, nous désirons vous informer que nous faisons affaire avec le Centre Tricentris, une coopérative qui dessert plusieurs municipalités. Grâce à cette coopérative, nous n'éprouvons pas les mêmes problématiques qu'éprouvent les centres de tri de Montréal, car au Centre Tricentris, ils produisent des matières à des niveaux de pureté allant de 95 à 99%. Soyons fiers de notre performance qui fait figure de modèle dans l'industrie. Et SVP, n'oubliez pas de mettre du respect dans votre bac, car ce sont des êtres humains qui travaillent au centre de tri.

Pesticides et fertilisants

En 2012, nous étions alertés par des citoyens qu'une entreprise utilisait des pesticides et fertilisants. Après sept ans devant les tribunaux, je peux fièrement vous annoncer que nous avons eu gain de cause. Le but de l'entreprise de traitement de pelouse était de faire annuler notre règlement, ce qui leur a été refusé. Chez nous, on protège l'environnement!

Activités de la relâche!

La première semaine de mars est la semaine de relâche. Plusieurs activités sont organisées pour cette semaine de congé d'école. Je vous invite donc à venir vous amuser avec nous, mais surtout, n'oubliez pas de prendre quelques instants pour vous reposer un peu.

SERVICES MUNICIPAUX

SERVICE DE L'URBANISME

NUISANCES SONORES

Cette année encore, certaines nuisances liées à l'utilisation de motoneige sur les lacs gelés ont été observées. Nous vous rappelons donc que dans le but de veiller au bon voisinage, de réduire les nuisances sonores ainsi que pour la protection de l'environnement, l'utilisation de tout véhicule tout-terrain, motoneige ou motocross est prohibée sur le territoire de la Municipalité, et ce, même sur votre terrain.

SERVICE DES INCENDIES

QUELQUES POINTS IMPORTANTS À SE RAPPELER

- En tout temps, assurez-vous de dégager vos sorties de tout objet encombrant, de déneiger et déglacer vos sorties (surtout après une chute de neige). Lors d'un incendie, vous pourriez avoir moins de trois minutes pour sortir. Imaginez les précieuses secondes que vous perdriez si la sortie était enneigée! Faites en sorte que les fenêtres pouvant servir de sorties de secours soient accessibles de l'intérieur pour un jeune enfant, qu'il connaît la façon d'y accéder et de les ouvrir;
- Prévoyez un point de rassemblement accessible en hiver et visible des pompiers dès leur arrivée;
- Préparez un plan d'évacuation de votre domicile et exercez-vous à évacuer;
- Vérifiez que le numéro civique de votre résidence soit visible en tout temps depuis la voie publique.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RALENTISSEZ

Saviez-vous que quand nous épandons de l'abrasif, nous devons prendre en considération les facteurs suivants :

- La sécurité automobile;
- L'environnement, car le sel va indéniablement se retrouver dans les cours d'eau et le sable dans les fossés;
- Les prévisions météorologiques, car l'abrasif étendu durant les tempêtes sera rapidement renvoyé dans les fossés au prochain passage de la gratte.

Une décision pas toujours évidente, surtout quand la météo nous joue des tours. Nous vous encourageons donc à ralentir afin de diminuer les risques d'accidents!

Sainte-Anne-des-Lacs, la nature à l'état pur!

450 224-2675 www.sadl.qc.ca

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

TRICENTRIS - QUI? LIEU OÙ EXCELLE NOTRE RECYCLAGE

Au-delà de la crise provinciale du recyclage, sachez que le Centre Tricentris (dont nous sommes membres) est un lieu où excellent des employés qui ont à cœur le tri de notre recyclage. Le niveau de pureté de notre recyclage atteint 95 à 99%. Le Centre Tricentris est NOTRE centre de tri, de transformation et de sensibilisation. Je vous invite à visiter leur site web pour faire de belles découvertes concernant la chaîne de notre recyclage. Parallèlement, qu'on se le dise, nous sommes bons dans la production de quantité de recyclage, mais un petit effort de notre part pour améliorer le niveau de la qualité de notre recyclage sera nécessaire. Soyons meilleurs! Pour obtenir plus de détails, communiquez avec le service de l'environnement. N'oublions pas que plus notre bac vert est plein et de qualité, plus nous recevons de \$\$\$.

Précision importante – communiqué Lachute, Qc, le 4 février 2020 – «Les difficultés rapportées dans les médias et qui menacent la survie de certains centres de tri ne concernent en rien le Centre Tricentris. Ces tribulations ne touchent que les centres de tri d'une seule et même entreprise – le groupe TIRU – opérant, entre autres, les deux usines de Montréal. Il s'agit donc d'une situation particulière qu'il faut éviter de généraliser à tort.»

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Information : 450 224-2675, poste 262 - Inscription : www.sadl.qc.ca

FORMATION D'UN COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION FAMILLE ET ÂÎNÉS

La Municipalité désire former un comité représentatif de la population pour échanger sur le suivi de ses actions. Pour poser votre candidature, communiquez avec Stéphanie Lauzon à loisirs@sadl.qc.ca

ACTIVITÉS DE LA RELÂCHE SCOLAIRE DU 4 AU 8 MARS

Une belle programmation d'activités libres : Ciné-déjeuner, atelier de légo, pompier de la relâche, etc. Inscription obligatoire pour certaines activités.

La bibliothèque vous accueille pour la relâche. Voir l'horaire complet sur le site internet.

COURS PRINTEMPS - ENTENTE INTER MUNICIPAL

Voir la belle programmation de cours offerts aux alentours au www.sadl.qc.ca

UN POSTE AU CAMP DE JOUR T'INTÉRESSE ?

Envie-nous ta candidature à loisirs@sadl.qc.ca et inscris-toi à la formation DAFA qui est obligatoire afin de pouvoir travailler dans un des camps de jour de la MRC des Pays-d'en-Haut.